

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille douze et le six avril, à onze heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration : 02 avril 2012

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT T	X				
Emile RAGGINI T	X				
André CARBONNEL T		X	Jean LOUBAT		
Nicole GIORGINO T	X				
Géraldine GAY T		X	Jacqueline BUREU		
Christian CAMPOY T		X	Emile RAGGINI		
PERSONNALITES EXTERIEURES					
Jacqueline BUREU	X				
Jacqueline BONNAFOUS	X				
Marie-Thérèse BONNAFOUS	X				
Claudine CICUTO ép. BAILLETTE	x				
Huguette BLANC					
TOTAL	11	8	3	3	
Quorum:	oui		Nombre de voix:	11	

M. Emile RAGGINI a été élu secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	11 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil d'Administration a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Président, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil d'Administration du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
-

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Sur rapport de Monsieur le Président, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

- **FINANCES :**

1. Vote du compte administratif de l'année 2011
2. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2011
3. Examen du budget primitif de l'exercice 2012

- **QUESTIONS DIVERSES**



4) DECISIONS

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011**1. Compte administratif de l'exercice 2011**

L'exercice 2011 se solde par un résultat global de clôture de 1976.16€ soit une augmentation, hors concours bancaire, par rapport à l'année précédente de 7.51%. Il se compose d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 1976.16€ et d'un déficit d'investissement de 0.00€.

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	100.00	G	238.12
	Section d'investissement	B	0.00	H	0.00

REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)		I	1838.04€ (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0.00	J	(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	100.00	= G+H+I+J	2076.16
---------------------------------------	------------------	--------	------------------	---------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2008	= E+F	0.00	= K+L	0.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	100.00	= G+I+K	2076.16
	Section d'investissement	= B+D+F	0.00	= H+J+L	0.00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	100.00	= G+H+I+J+K+L	2076.16

Le compte de gestion du receveur de la collectivité exprime les mêmes résultats. Il y a donc concordance des deux documents comptables.

2. Affectation du résultat d'exploitation

Il est proposé de répartir au budget 2012 l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, la somme de +1976.16€
- Au compte 010, en recettes d'investissement, la somme de +0.00€

Le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris au compte 001 pour le montant du déficit constaté à 0.00€

Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 POUR LE C.C.A.S. DE M. ROBERT SUBIAS, RECEVEUR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROCEDE au vote :

Pour	11 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1) ;

DEMANDE à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

OBJET : APPROBATION DU BUDGET DE L'ACTION SOCIALE 2012 ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREAMBULE

Les tableaux financiers qui synthétisent les décisions budgétaires ci-dessous sont présentés en euros.

1/ VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 et suivants,

VU les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2011,

APRES avis favorable de la commission des finances,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PROCEDE au vote :

Pour	11 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter le projet de budget 2012, ainsi qu'il suit :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00	0,00
Fonctionnement	1 976,16	1 976,16
Total	1 976,16	1 976,16

CHARGE le Président et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision selon le détail ci-dessous,

BUDGET PRIMITIF

Libellés	Articles	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Rappel des prévisions budgétaires N-1		1 838,04 €	1 838,04 €	0.00€	0.00€
Rappel exécution budgétaire N-1		100,00 €	238,12 €	0.00€	0.00€
Autorisation budgétaire du	06.04.2012	1 976,16 €	1 976,16 €	0.00€	0.00€
Reprise des résultats de clôture :			1976,16€		
	002 001			0.00€	0.00€
Alimentation	60623	100.00€			
Frais divers (Doc, séminaires, formations...)	618	276.16€			
Fêtes et cérémonies	6232	264.00€			
Autres services extérieurs	6288	€			
Dons & Secours	6568	1000.00€			
Subventions	657	336.00€			
Concessions cimetière	70311		€		
Libéralités reçues	7713		€		
Virement de la section de fonctionnement	021				0.00€
Virement à la section d'investissement	023	0.00€			
Excédent de fonctionnement de clôture				////////////////////	////////////////////
Excédent global de clôture					

2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT que le résultat de l'exercice 2011 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

CONSIDERANT que le résultat 2011 doit combler en priorité le besoin de financement,
APRES avis favorable de la commission des finances,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PROCEDE au vote :

Pour	11 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,
DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2011, comme suit :

BUDGET DU C.C.A.S : RESULTAT 2011	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	138.12
Résultat antérieur reporté	1838.04
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2011 (001)	0.00
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2011	
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	1976.16
Affectation en réserve (1068)	0.00
Report en fonctionnement (002)	1976.16

QUESTIONS DIVERSES

Néant



- Le Maire **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 Heures 00 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 06 avril 2012

Numéros d'ordre des délibérations prises:
du n° 01 au n° 03

FEUILLE DE PRESENCE

Rang	Nom & prénom délégué titulaire	Pouvoir à	Emargement
1	M. Jean LOUBAT Maire		
2	M. Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	M. André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint	M. Jean LOUBAT	
4	Mlle Géraldine GAY Conseillère Municipale	Mme Jacqueline BUREU	
5	Mme Nicole GIORGINO Conseillère Municipale		
6	M. Christian CAMPOY Conseiller Municipal	M. Emile RAGGINI	
7	Mme Jacqueline BUREU Administratrice		
8	Mme Jacqueline BONNAFOUS Administratrice		
9	Mme Marie-Thérèse BONNAFOUS Administratrice		
10	Mme Claudine BAILLETTE Administratrice		
11	Mme Huguette BLANC Administratrice		
12			
13			
14			
15			

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil d'administration pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

